



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



IN LIBR
SEP 1 1981

Distr.
GENERALE

S/14670
31 août 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 31 AOUT 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Je tiens à appeler d'urgence votre attention sur un attentat particulièrement ignoble perpétré par l'OLP terroriste à Vienne.

Durant la matinée du 29 août 1981, deux terroristes de l'OLP ont lancé des grenades et tiré à la mitraillette sur une foule de fidèles rassemblés dans une synagogue de Vienne pour le service matinal du sabbat, service qui comprenait également une cérémonie de bar-mitzvah à laquelle participaient de nombreux enfants. Au cours de ce lâche attentat, deux personnes - un homme de 68 ans et une femme de 25 ans (cette dernière en tentant de protéger un enfant) - ont été tuées, et 17 autres fidèles et passants, ainsi que deux policiers autrichiens, ont été blessés.

Deux terroristes, arrêtés peu après l'attentat, se sont identifiés comme appartenant à l'OLP terroriste. Un troisième membre de ce groupe meurtrier a été arrêté le même jour à Vienne.

Ce sauvage attentat fait suite à l'acte criminel perpétré par l'OLP à Vienne il y a trois semaines. On se souviendra que, le 10 août, deux bombes ont explosé dans une zone contiguë à l'Ambassade d'Israël dans cette ville, blessant une femme [voir ma lettre adressée au Secrétaire général en date du 17 août 1981 (A/36/437-S/14631)].

La toute dernière atrocité fait ressortir une fois de plus le caractère et les objectifs réels de l'OLP terroriste, qui poursuit une brutale campagne meurtrière non seulement contre des civils en Israël, mais également contre les Juifs et le peuple juif où qu'ils soient.

Des attentats de ce genre doivent sûrement désabuser tous ceux qui pourraient encore entretenir des illusions à l'égard de la nature réelle de l'OLP terroriste, que l'on ne saurait considérer, quelque effort d'imagination qu'on fasse, comme un "mouvement de libération nationale".

A cet égard, il convient certainement de rappeler que l'Organisation des Nations Unies a accordé des privilèges abusifs à l'OLP terroriste en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du règlement intérieur de divers organes de l'Organisation.

S/14670
Français
Page 2

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM